



L'ÉTAT EN FRANCHE-COMTÉ



SOMMAIRE

3

**PRIORITÉ À L'EMPLOI ET
À LA COHÉSION SOCIALE**

9

**COMPÉTITIVITÉ ET INNOVATION
AU SERVICE DE LA FRANCHE-COMTÉ**

14

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE**

16

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

20

**TRANSPORTS ET ACCESSIBILITÉ
DU TERRITOIRE**

21

**EFFICACITÉ ET PERFORMANCE
DE L'ÉTAT**



ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan d'activité 2013 de l'État en Franche-Comté.

Ce document, nécessairement focalisé sur un nombre limité d'actions, est l'occasion de souligner l'engagement quotidien et le grand professionnalisme de l'ensemble des agents des services régionaux et départementaux de l'État, au service de l'intérêt général, au contact des

publics, dans les partenariats avec les collectivités comme dans la mise en œuvre des politiques publiques.

L'emploi reste la première priorité du Gouvernement et les services de l'État en Franche-Comté ont continué, en 2013, à se mobiliser sur les différentes facettes de cette politique : développement des contrats aidés et des emplois d'avenir, qui place la Franche-Comté en tête des régions françaises pour l'atteinte des résultats, mise en place de formations pour répondre aux besoins des métiers en tension, avec un taux de réussite de 65% qui peut encore être amélioré, actions sur mesure auprès de 320 jeunes en situation de décrochage scolaire qui ont pu réintégrer une formation diplômante, plus de 2800 emplois préservés par l'action du commissaire au redressement productif.

Ces résultats encourageants sont cependant encore insuffisants et la Franche-Comté souffre, comme les autres régions, des phénomènes de pauvreté et d'exclusion. L'État, avec ses partenaires, a poursuivi ses efforts pour en prévenir et en limiter les impacts : lutte contre l'illettrisme, promotion de l'égalité femmes - hommes, lutte contre l'habitat indigne et le mal logement... Il nous faut favoriser la dynamique engagée en Franche-Comté pour mettre en œuvre le Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

L'action de l'État en 2013 s'est également attachée au renforcement de la compétitivité de la Franche-Comté : le développement de la recherche, avec notamment la nouvelle salle blanche de FEMTO-ST à Besançon et les nombreux projets soutenus en 2013, la nouvelle stratégie régionale de spécialisation intelligente et ses 7 domaines d'excellence pour préparer l'avenir, le soutien à l'innovation sociale, aux filières agricole, forêt - bois et agroalimentaire. Le Pacte national de Responsabilité et de Solidarité consolide ces dispositifs en réduisant les charges des entreprises pour conforter leurs positions et encourager l'investissement et l'emploi.

Enfin, contribuer à l'attractivité de notre région et à sa qualité de vie est un des leviers de son développement. L'État s'y est largement investi en 2013 dans tous les domaines comme la transition écologique et énergétique, la culture, le tourisme durable dans les massifs du Jura et des Vosges, le numérique, la coopération franco-suisse ou encore l'aménagement des routes nationales.

Stéphane FRATACCI

Préfet de la région Franche-Comté,
Préfet du Doubs

Mobilisation générale pour l'emploi



Contrat de génération, contrats aidés, emplois d'avenir

Le gouvernement s'est fixé en 2013 un objectif de plus de 430 000 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et de 50 000 Contrats Initiative Emploi (CIE). Le dispositif Emplois d'Avenir, complémentaire aux deux autres dispositifs et mis en place en novembre 2012, visait à créer 85 000 emplois d'avenir pour les jeunes peu ou pas diplômés avant fin 2013. En Franche-Comté, sur la même période, l'objectif fixait la mise en place de 7 924 CAE, 869 CIE et 1 529 Emplois d'Avenir.

La cellule de pilotage de ces 3 dispositifs, animée par l'État, s'est réunie de manière hebdomadaire afin de procéder au suivi fin des prescriptions et à l'optimisation permanente des relations entre les opérateurs (Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi, Conseil régional, Agence de service et de paiement). Dans les départements, des cellules opérationnelles locales ont été chargées d'étudier les demandes pouvant faire l'objet de dérogations.

Résultat : la Franche-Comté a dépassé l'ensemble des objectifs fixés pour 2013. Elle se positionne en première place des régions françaises avec un dépassement de + 5,4 % pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, de + 2,2 % pour les Contrats Initiative Emploi et de + 5,7 % pour les Emplois d'Avenir.

La formation pour répondre aux besoins des métiers en tension

À l'issue de la conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, le Gouvernement et les partenaires sociaux ont élaboré un dispositif de formations prioritaires pour l'emploi dit « Plan 30 000 formations » orienté vers les emplois non pourvus faute de candidat. Au-delà de 2013, ce programme se poursuit avec le « Plan 100 000 ».

En Franche-Comté, les programmes 2013 et 2014 ont été construits sur la base d'un diagnostic réalisé pour chaque secteur d'activité et chaque bassin d'emploi, en concertation avec les branches et fédérations professionnelles.

Ce programme mobilise tous les financeurs de la formation continue et s'appuie sur les mesures existantes. **En 2013, 533 entrées en parcours de formation ont été enregistrées par Pôle Emploi pour les métiers en tension, soit 5% de mieux que l'objectif initial fixé.**

Des réponses ont pu être apportées aux besoins de la plupart des métiers en tension dans la région : transport



urbain et interurbain, commerce alimentaire, grande distribution, métallurgie, maroquinerie, BTP. Si les bassins de l'Aire urbaine et de Besançon concentrent une part importante de ces formations, l'offre s'est développée également sur des territoires plus éloignés des lieux de formation traditionnels comme à Saint-Claude, Champagnole ou Morteau en lien avec les emplois locaux disponibles (plasturgie, grande distribution, mécanique de précision, maroquinerie).

Au total, le bilan est positif : **près de 65% des demandeurs d'emplois qui ont suivi une formation prioritaire ont**

aujourd'hui un emploi. 2014 devrait confirmer la tendance puisque **l'objectif de 1 560 entrées en formation est déjà dépassé.**

L'entrepreneuriat au féminin

Le plan national en faveur de la création d'entreprises portée par les femmes se donne pour objectif d'atteindre un taux de 40% à l'horizon 2016 (28% aujourd'hui). En Franche-Comté, l'État, le Conseil régional et la Caisse des Dépôts ont souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs, en particulier les réseaux d'accompagnement et les organismes de financement. Une convention cadre a été signée le 21 septembre 2013. Grâce à une meilleure connaissance des créatrices et à la sensibilisation des structures d'accompagnement et de financement, elle doit apporter pour la période 2013 - 2016 des réponses adaptées aux différents publics ou à des secteurs spécifiques.

Un **premier séminaire de sensibilisation et de formation** destiné aux structures d'accompagnement a été organisé le 20 novembre 2013 pour mettre en place la coordination régionale. Les partenaires ont par ailleurs soutenu le concours Initiative au féminin.



Politique de jeunesse : nouvelle génération

Priorité jeunesse en Franche-Comté



Le Préfet de région a fixé une feuille de route qui permet de décliner concrètement à l'échelle régionale le plan national arrêté par le Conseil interministériel de la jeunesse du 21 février 2013. Elle comprend 20 actions prioritaires aussi variées que le soutien aux initiatives des jeunes créateurs d'entreprise, le repérage de la crise suicidaire en milieu scolaire, l'amélioration des conditions d'hébergement des jeunes en alternance, la réduction du phénomène d'alcoolisation massive au sein de la population estudiantine bisontine.

L'amélioration de l'offre de loisirs éducatifs dans des secteurs répondant à l'appétence des jeunes comme le «vivre ensemble», la biodiversité, les sports de pleine nature, l'audiovisuel, les jeux coopératifs, la lecture font également partie des actions prioritaires à mener.

Par ailleurs, cette feuille de route régionale s'articule avec des actions déjà entreprises en faveur de la jeunesse, dont la prévention du décrochage scolaire et le service civique.

Prévention du décrochage scolaire

En 2013, 853 jeunes francs-comtois étaient en situation de décrochage scolaire. L'objectif pour l'académie de Besançon en 2013 était de raccrocher 315 jeunes en leur proposant une solution de retour en formation et d'accès à un diplôme.

L'État a renforcé les mesures régionales en développant les *CAP en 8 mois* et le dispositif micro-lycée.

◆ **Les CFA en 8 mois** assurent une prise en charge des jeunes ayant décroché du système scolaire et pour lesquels il convient de proposer une formation de courte durée fortement centrée sur le champ professionnel. En 2013, **3 CAP en 8 mois ont été ouverts en Franche-Comté** : CAP Employé de vente spécialisé, option produits d'équipement courant au lycée professionnel Jacques Prévert à Dole, CAP Maintenance des Véhicules automobiles, option véhicules particuliers au lycée professionnel Henri Fertet à Gray, CAP Agent polyvalent de restauration au lycée professionnel Jouffroy d'Abbans à Baume-les-Dames.

◆ **Le dispositif «micro lycée»** est destiné aux élèves ayant interrompu leur scolarité en terminale, voire en première depuis quelques semaines ou quelques années et qui souhaitent s'investir dans un projet de formation initiale pour obtenir un bac général ou technologique. Ce dispositif nécessite une prise en compte spécifique de chacun des jeunes et le micro-lycée y répond avec un parcours de formation individualisé, personnalisé, stabilisé mais non figé. En 2013, l'État a renforcé le micro-lycée de Valentigney.

Au total, l'ensemble des mesures et dispositifs ont permis à **320 jeunes de réintégrer une formation diplômante et à 297 jeunes de bénéficier d'une prise en charge dans un parcours d'insertion** relevant de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire ; 60% d'entre eux ont désormais intégré une formation soit en formation initiale, soit en apprentissage.

Par ailleurs, **le volet prévention du décrochage scolaire a permis pour l'année 2013 de prendre en charge 4264 jeunes.**

75% d'entre eux ont bénéficié de mesures appropriées pour éviter une rupture de scolarité.

138 jeunes francs-comtois en service civique



138 jeunes ont été accueillis en service civique en 2013. Ce service est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine, dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Internats d'excellence

Dans le prolongement du schéma directeur immobilier des internats d'excellence 2011-2014, une convention cadre a été signée relative à leur développement en Franche-Comté.

Cette convention porte sur le financement de 3 opérations d'un coût global de 4,5 M€ avec une participation ANRU prévue de 1,875 M€ HT.

La première opération de ce programme concerne l'internat d'excellence du lycée Jean Michel de Lons le Saunier ; sa mise en service est prévue à la prochaine rentrée scolaire.

Des actes pour améliorer la cohésion sociale



Alimentation diversifiée et durable

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt confirme les objectifs prioritaires du Plan National de l'Alimentation : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage. En 2013, **25 projets francs-comtois ont été aidés par l'État pour près de 86 000 €,** dont 46 % pour des projets liés à l'éducation des jeunes et 35 % pour des actions en faveur des démunis. Parmi les projets soutenus :

- ◆ Le partenariat avec l'ADEME et son réseau territorial responsable des plans locaux de prévention des déchets pour développer la lutte contre le gaspillage, avec une première réunion régionale pour les acteurs de la restauration collective,
- ◆ La distribution de 11 tonnes de lait et comté aux associations caritatives durant l'hiver 2013-2014 dans le cadre de la convention régionale sur les dons de lait et de comté,
- ◆ Une première formation d'enseignants à l'éducation sensorielle sur la circonscription de Vesoul et un premier colloque sur l'alimentation à destination des enseignants et éducateurs à Besançon,
- ◆ L'ouverture de la plate-forme régionale dématérialisée par la Chambre régionale d'agriculture pour faciliter la mise en relation entre offre et demande en restauration collective,
- ◆ Les Assises régionales de l'alimentation organisées le 13 février 2014.



Consultez le bilan exhaustif 2013 sur : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/Programme-National-de-l

Lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le Plan national adopté en janvier 2013 prévoit pour la période 2013 - 2017, 3 axes transversaux : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs. En Franche-Comté, le Préfet de région a réuni l'ensemble des acteurs concernés le 20 septembre 2013 avec la participation de François Chêrèque, inspecteur général des affaires sociales. **Plus de 200 participants** ont participé à la journée, représentant **110 organismes régionaux**, structures associatives et administrations. L'état des lieux des réalités sociales des territoires francs-comtois réalisé par l'INSEE Franche-Comté et la plate-forme d'observation régionale EFIGIP a été présenté.

Quatre ateliers, conduits conjointement par les services départementaux de l'État et les Conseils généraux, ont fait émerger plusieurs questionnements et notamment la nécessité de simplifier les mesures administratives souvent complexes pour l'accès aux droits, le besoin de communication auprès des

bénéficiaires, l'intérêt d'une mutualisation des dispositifs existants et d'un travail en réseau de référents de terrains ainsi que la coopération entre État et collectivités locales.

6 thématiques seront plus particulièrement traitées en Franche-Comté : accès aux droits, emploi - travail, logement, santé, familles, enfance, réussite éducative et inclusion bancaire, surendettement.

Assises régionales de lutte contre l'illettrisme

Déclarée Grande Cause nationale en 2013, la lutte contre l'illettrisme se décline en Franche-Comté dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation ou encore de l'emploi. **Les Assises régionales** ont été organisées le 5 juillet 2013 à Besançon en préparation des rencontres nationale et européenne de septembre à Lyon. Plus de 110 acteurs locaux ont échangé autour des pratiques innovantes.

L'actualisation récente de l'enquête nationale réalisée par l'INSEE, qui avait été conduite pour la première fois en 2004-2005, a permis de montrer que l'illettrisme a reculé de 2 points, passant de 9 à 7 % des personnes scolarisées en France. C'est la première fois qu'il est possible de mesurer et comparer l'évolution de l'illettrisme dans le temps.

Égalité hommes - femmes : le 8 mars, c'est toute l'année

Pour illustrer la capacité de mobilisation des acteurs régionaux et valoriser les initiatives locales en matière d'égalité hommes - femmes, un plan de communication a été déployé tout au long de l'année. Quelques temps forts :

- ◆ La promotion de l'égalité, de la mixité et de la lutte contre les stéréotypes avec l'action Sciences en tout genre (2 000 élèves participants), les concours « découvertes des métiers de l'informatique et de la maintenance », le concours d'affiches parodiques sur le sexisme dans la publicité,
- ◆ Le renforcement de l'égalité professionnelle dans l'entreprise avec l'appui de femmes cadres, la campagne sur le partage des responsabilités familiales, la poursuite du programme « Evolution'elles » du Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté,
- ◆ Le développement de création d'entreprises au féminin avec la signature d'une convention État, Conseil régional, Caisse des Dépôts,
- ◆ La valorisation de la place des femmes en agriculture lors du colloque organisé à Pontarlier dans le cadre du projet FARAH,
- ◆ La protection des femmes victimes de violence avec l'ouverture d'accueil de jour dans le Doubs et le Jura.



Logement



Renforcement de la lutte contre l'habitat indigne

80 acteurs dans le domaine du logement ont participé à la rencontre régionale « Lutter ensemble contre l'habitat indigne », organisée le 20 septembre 2013 par l'État avec la participation du Délégué Interministériel pour l'Hébergement et l'Accès au Logement et du Directeur du Pôle National de lutte contre l'habitat indigne. Cette journée a été l'occasion de faire une présentation de la situation de l'habitat indigne en Franche-Comté, des actions de lutte réalisées en 2011 et 2012 et des procédures mobilisables dans les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne.

Les Plans Départementaux d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) favorisent la coordination de l'action des différents partenaires impliqués dans cette lutte : services

de l'État, Agence régionale de santé, services sociaux et les services logement des Conseils généraux, Caisses d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Unions Départementales des Associations Familiales, opérateurs logement, associations d'aide aux personnes défavorisées, Agences départementales d'information sur le logement (ADIL) et Services communaux d'hygiène et de santé.

Le département du Doubs a été retenu au niveau national pour expérimenter le « diagnostic à 360 » destiné à cerner les problématiques locales en matière d'hébergement et à cibler les réponses en fonction des publics.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI), qui concerne tant les locataires que les habitants propriétaires de leur logement, a diminué de 4,1 % en Franche-Comté sur la période 2007-2011, avec une forte baisse de 12,3 % dans le Jura.

En faveur des personnes mal logées

Un diagnostic territorial a été réalisé en Franche-Comté dans la continuité des projets territoriaux de sortie d'hiver. Les objectifs qui ont été retenus permettront de proposer des solutions durables, avec des objectifs quantifiés, pour l'accès au logement des personnes inscrites dans un parcours résidentiel et pour une offre d'hébergement adaptée. 120 acteurs représentant des collectivités, des associations et d'autres partenaires comme les bailleurs sociaux ont mené une première réflexion en 2013 dans 4 ateliers thématiques :

- ◆ Conforter et assurer l'opérationnalité des services chargés de l'orientation dans chaque département,
- ◆ Optimiser et pérenniser une offre d'urgence d'hébergement d'urgence de qualité,

- ◆ Développer l'accès au logement de droit commun et les offres de logements adaptés et accompagnés,
 - ◆ Renforcer l'accompagnement social vers le logement,
- Les réflexions seront déclinées dans un plan d'action en 2014.

La loi ALUR pour réguler et améliorer les marchés du logement

Promulguée le 24 mars 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un urbanisme rénové permet des avancées significatives en faveur de l'habitat : encadrement des loyers en zone tendue (la Franche-Comté n'est pas concernée), garantie universelle des loyers, contrat type pour les locations, diminution des frais d'agence pour les locataires, fin des abus des marchands de listes,

nouvelles mesures pour la gestion des copropriétés par les syndicats, simplification et plus grande transparence pour les demandes et les attributions de logements sociaux, renforcement de la lutte contre les marchands de sommeil et contre l'habitat indigne, prolongation de la trêve hivernale, renforcement de l'habitat participatif.

En matière d'urbanisme, elle prévoit une meilleure protection des terres agricoles et naturelles et une généralisation de l'échelle intercommunale pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

L'État mettra en œuvre des actions d'information sur ces nouvelles dispositions auprès des acteurs locaux du logement et de l'aménagement des territoires.



Sport, santé et bien-être

Le meilleur médicament, c'est le sport

Créé en 2007, le réseau sport-santé en Franche-Comté réunit différents acteurs institutionnels issus du sport, de l'éducation et de la santé. Ce réseau a été mobilisé pour mettre en œuvre la directive nationale lancée en 2013 en faveur du « sport-santé » qui prévoit 17 actions auprès de différents publics : les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles, les personnes avançant en âge, les personnes âgées en établissement, les personnes en situation de handicap, les citoyens à travers la mise en œuvre de la politique de la ville.

À titre d'exemple, le « parcours d'accompagnement sportif pour la santé » a permis, en 2013, à 90 Francs-Comtois atteints de pathologies chroniques de pratiquer régulièrement une activité physique en étant suivis médicalement. Une aide financière a été mise en place pour l'achat des licences sportives. En 2014, le nombre de bénéficiaires devrait doubler et des lieux d'accueil seront ouverts dans la région.

Recherche et innovation, leviers de la compétitivité franc-comtoise

L'État s'engage

◆ La **Société d'accélération du transfert de technologie** (SATT) a été officiellement créée le 28 novembre 2013. Regroupant les acteurs du transfert de Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne, la SATT soutient la maturation de projets innovants, la gestion de la propriété industrielle et la R&D collaborative. Plusieurs projets avec des PME et des grands groupes français ont déjà démarré.

◆ Les aides allouées dans le cadre du **Programme d'Investissement d'Avenir** ont déjà permis des résultats concrets. À l'occasion de la semaine de la robotique, FEMTO-ST a inauguré sa nouvelle **plate-forme de micromanipulation et d'assemblage automatisé de micro et nanocomposants**. Ouverte aux partenaires académiques et industriels, cette plate-forme de tout premier plan est déjà opérationnelle.

◆ Dans le cadre du Contrat de projet État-Région et des projets soutenus par les fonds européens, la **nouvelle salle blanche de FEMTO-ST** a été inaugurée le 7 octobre dernier.

L'Europe mise sur l'excellence de la recherche franc-comtoise

611 000€ de fonds FEDER ont permis de soutenir plusieurs projets de recherche et notamment :

◆ **INRA**, avec la construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'Unité mixte de recherche pour le lait et le fromage

à Poligny,

◆ **MIFHysto**, plate-forme technologique basée à l'ENSMM à destination des PME microtechniciennes,

◆ **EXOSEP**, recherche fondamentale sur la sclérose en plaque à Besançon,

◆ **RI Smyle**, programme de recherche collaborative avec des partenaires suisses intégrant en particulier les microsystèmes pour la santé,

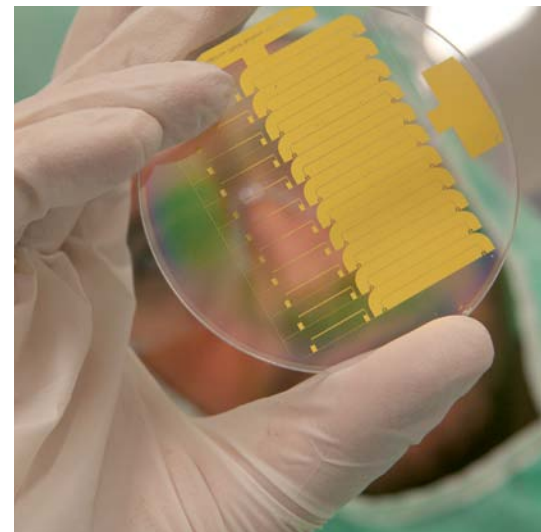
◆ **COSMIC**, transfert de technologie vers les PME de l'optique,

◆ Le projet de culture scientifique et technique du **Pavillon des Sciences** de Montbéliard et de l'Université de Franche-Comté,

◆ La valorisation d'une dizaine de projets innovants visant à atteindre le stade du développement expérimental. A titre d'exemples : **Smart Transfuser**, qui permet de détecter automatiquement la compatibilité du groupe sanguin entre un patient et la poche de sang destinée à être transfusée ou encore le projet de nouveaux modulateurs ultrarapides destinés à améliorer les performances des téléphones portables.

Spécialisation intelligente

La Franche-Comté, sous l'impulsion de la Commission européenne, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, a développé pour son programme FEDER 2014-2020 une stratégie de Spécialisation Intelligente, ou RIS3 (Research and Innovation Smart Specialization Strategy) qui vise à favoriser les domaines



économiques pour lesquels le territoire dispose de fortes potentialités d'avenir.

La démarche consiste tout d'abord à sélectionner, en adéquation avec les 34 priorités nationales de la nouvelle France industrielle, les domaines d'activités novatrices et innovantes pour les placer ensuite au cœur de la politique industrielle régionale. Cette sélection doit être menée par le biais d'un appel à manifestations d'intérêt, capables de faire naître des projets commerciaux d'envergure sur la base de projets collectifs ou individuels.

La RIS3 permet également de soutenir les actions transversales susceptibles de favoriser l'innovation dans les PME et les laboratoires. Elle encourage la diffusion de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat.



Les premières sollicitations des professionnels des différents secteurs ont permis d'identifier **7 domaines de spécialisation pour la Franche-Comté** :

- ◆ Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité,
- ◆ Véhicules économes en ressources,
- ◆ Microtechniques et marchés du luxe (bijouterie, lunetterie, maroquinerie, horlogerie...),
- ◆ Microsystèmes,
- ◆ Produits alimentaires durables,
- ◆ Intégration et efficacité des systèmes énergétiques,
- ◆ Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'État et le Conseil régional pour favoriser l'émergence de projets dans ces domaines.

Enseignement supérieur et recherche

L'État a investi 3 millions d'euros en 2013 pour les opérations Pile à combustible à l'UTBM, Réhabilitation à l'IUT de Belfort-Montbéliard et la construction de TEMIS SCIENCES de l'Université de Franche-Comté.

Innovation sociale aussi



Rally'nov, un exemple de soutien de l'État à l'innovation sociale

L'État et le Conseil régional ont lancé la démarche « Rally'nov, rallye de l'innovation » afin que l'innovation sociale soit abordée dans sa diversité, toute entreprise et tout secteur confondus.

Cette opération dont la réalisation a été confiée à Franche-Comté Amélioration des Conditions de Travail (FACT) a rencontré un réel succès. Au total ce sont 600 participants, 25 partenaires réseaux mobilisés, 10 manifestations organisées en région et 59 innovations sociales repérées dont 5 ont été soutenues à hauteur de 2000€ chacune :

Taco 39, coopérative d'artisans-taxis, pour l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs et de la qualité des services rendus à la population,

CBM 25, laboratoire d'analyses à Besançon, pour la mise en place du dialogue social dans la conduite de changement,

ISA France à Villers le Lac pour son activité de formation en période de baisse d'activité, **Jardins bio** des Monts de Gy pour son offre de perspectives aux travailleurs handicapés et l'accès des citoyens aux produits locaux,

Juralternance, 1^{re} école de production régionale dans le recyclage de pneus, en direction de jeunes en décrochage scolaire.

Les éco-innovations pour les entreprises

À la fois sources de performance et génératrices de valeur ajoutée pour les entreprises, créatrices d'emplois et garantes d'un développement économique durable pour les territoires, les éco-innovations représentent un facteur majeur de compétitivité individuel et collectif. Elles ont été lancées en 2012 par l'ADEME, en partenariat avec BPI France et le Conseil régional. L'ADEME a apporté son soutien à 4 dossiers en 2013, sur les 15 dossiers de candidatures, dans les domaines des matériaux bio-sourcés, du séchage de produits alimentaires, du revêtement routier innovant ou de la recherche d'efficacité énergétique via des ustensiles de cuisine.

Aux côtés des entreprises

L'État au service du redressement productif des entreprises

Entre 2012 et 2013, l'activité du commissaire au redressement productif a plus que doublé. **60 entreprises** en difficultés ont été accompagnées. Sur les **3 260 emplois concernés, 2 859 ont pu être préservés**. Un taux de réussite de 88% qui progresse de 5 points par rapport à 2012.

Aides de l'État aux entreprises : illustration avec l'Aide à la Ré-Industrialisation dans la société CAMELIN.

L'Aide à la ré-Industrialisation (ARI) s'adresse aux entreprises dont le projet d'investissement matériel contribue par son ampleur et son potentiel économique, à la ré-industrialisation et à la création d'emplois. Dans l'entreprise CAMELIN, spécialiste du décolletage de haute précision à Besançon, l'investissement doit être d'au moins 5 M€ et créer 25 emplois sur 3 ans.

L'Aide à la Ré-Industrialisation intervient sur 2 types d'investissement du décolleteur : d'une part, la construction d'un bâtiment de 3150 m² qui accueillera de nouvelles machines et permettra d'optimiser la production et les conditions de travail, et d'autre part, un ambitieux programme d'investissement dans des équipements de nouvelle génération, capables de réaliser le saut technologique nécessaire à la conquête de nouveaux marchés. Au total, le montant du projet qui permettra à l'entreprise d'assurer son développement sur le territoire pour les 10 années à venir au moins, se monte à 8 M€. Les bâtiments sont aujourd'hui en cours de construction et une première machine a été acquise pour 1,3 M€. Le conventionnement de l'aide est en cours pour un montant de 1 M€.

Action de coopération technologique entre établissements de formation et entreprises

Labellisées et soutenues par l'État, les **plate-formes technologiques** (PFT) organisent sur un territoire le soutien apporté à l'innovation et à la modernisation des entreprises par un réseau d'établissements d'enseignement. Les



projets développés par les PFT sont en adéquation entre le besoin exprimé par les entreprises et les formations dispensées par les établissements impliqués, dans un processus d'apport mutuel de compétences et de transférabilité des connaissances et processus. Parmi les développements réalisés en 2013 par les différentes plate-formes de Franche-Comté :

- ◆ l'aménagement du camion atelier d'un club cycliste,
- ◆ le développement d'une paire de prototypes d'enclume acoustiques pour la maîtrise de la fabrication de chevilles, qui rencontrent un taux élevé de non-conformités, utilisées pour la restauration de violon haute gamme (stradivarius),
- ◆ le développement d'un système de vision permettant le classement visuel de différents types de bois,
- ◆ l'implantation d'un appareil photo numérique sur jumelle,
- ◆ le renouveau de la yaourtière,
- ◆ la réalisation d'une machine visant à lutter contre la prolifération des taupes et campagnols,
- ◆ la contribution à la réalisation d'un matériel chirurgical visant à déplacer les organes d'un patient en remplacement de la main humaine, pour des interventions de très longue durée.

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi et le Pacte de Responsabilité et de Solidarité

En région, les services de l'État ont pour objectif de faire connaître le plus rapidement possible aux entreprises les nouveaux dispositifs dont elles peuvent bénéficier et de s'assurer de la bonne appropriation de ces dispositifs destinés à renforcer leur compétitivité.

Ainsi, les services de l'État se sont employés à relayer directement en fin d'année 2013, par le biais de nombreuses réunions et de communiqués, des différentes mesures prises en faveur des entreprises dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Il se décline en huit chantiers et trente-cinq mesures concrètes, dont notamment l'instauration du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, qui permet un allègement des coûts des entreprises et la création de la Banque Publique d'Investissement, véritable banque publique de proximité au service des entreprises et de l'innovation.

Le Pacte de Responsabilité et de Solidarité de mai 2014, qui fait l'objet d'une dizaine de réunions de communication et d'échanges en Franche-Comté sous l'égide des préfets, consolide encore l'aide apportée aux entreprises en réduisant les charges sociales et fiscales qui pèsent sur elles et poursuit avec détermination les projets de simplification administrative. Ce plan d'action constitue une réponse au défi collectif du redressement de la compétitivité de notre économie, avec comme première priorité l'amélioration rapide de l'emploi.

Soutien aux filières agricole, forêt-bois et agroalimentaire



Des rencontres régionales à la déclinaison opérationnelle

Initiées par l'État, les rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois ont mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire pour proposer des solutions concrètes destinées à stimuler durablement la compétitivité des filières. Suite à la réunion de lancement en novembre 2012, le travail de concertation régionale s'est organisé en ateliers thématiques dont le pilotage opérationnel est assuré par un industriel. À l'issue de ces ateliers, une synthèse a été adressée au ministère de l'agriculture en mars 2013.

◆ **Pour le secteur agroalimentaire**, le Contrat de filière qui a été signé au niveau national en juin 2013, intègre 7 problématiques : l'emploi, le financement, l'innovation, le défi vert, l'export, la qualité, la promotion du modèle alimentaire et les relations au sein de la filière. Il se décline en 36 actions opérationnelles qui sont à engager aussi bien au niveau national que régional ; la **déclinaison régionale du contrat de la filière alimentaire sera mise en place en 2014**.

◆ **Pour les industries du bois**, le plan national d'action pour l'avenir des industries du bois a été présenté le 17 octobre 2013. Ses axes stratégiques recouvrent le développement des outils de financement, l'évolution de la réglementation, la formation et le lancement d'une vraie dynamique de filière avec un comité stratégique au sein du Conseil national de l'Industrie.

Agroalimentaire : 9 projets soutenus en 2013

Grâce à l'apport des fonds européens, l'État a lancé un appel à projets destiné à soutenir l'investissement dans les entreprises agroalimentaires. Les **9 projets retenus** représentent un montant global d'investissement de près de 24 M€. Ils bénéficieront d'une subvention du FEADER de 1,27 M€ et autant pour la contrepartie nationale, soit 2,54 M€.

Au total, sur la période 2007-2013, **78 entreprises agroalimentaires, dont 64 laitières, ont reçu 4 M€ de FEADER**, en contrepartie de plus de 54 M€ d'investissements.

Assises pour l'avenir de l'installation agricole

Les Assises régionales de l'installation se sont tenues au lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête en deux temps : le 3 mai pour évaluer les dispositifs et le 21 mai pour cadrer les orientations à privilégier. Ces rencontres qui ont réuni **80 acteurs de l'installation** entre les Chambres d'agriculture, les banques, les syndicats agricoles, la SAFER, ODA-SEA..., ont bénéficié du soutien actif des Jeunes Agriculteurs et de la Chambre régionale d'agriculture dans la préparation et l'animation des séances.

Les principaux points transmis au niveau national pour enrichir la préparation de la loi d'avenir recouvrent les orientations suivantes :

- ◆ Attribuer aux nouveaux installés un droit de tirage sur les aides nationales afin d'ajuster le type d'aide et disposer d'un effet levier maximal,
- ◆ Développer le suivi à l'installation mais également durant les premières années d'activité,
- ◆ Préparer les futurs cédants à transmettre leur exploitation, en les mettant notamment en relation avec les candidats et en sécurisant la transmission du foncier,
- ◆ Créer une instance de concertation régionale afin de conduire une politique efficace et cohérente pour l'installation. Un comité régional de l'installation et la transmission des exploitations (CRIT) co-présidé par l'État et le Conseil régional, sera créé en 2014.



10 100 salariés dans la filière bois

À la demande des professionnels, l'État, l'INSEE et l'ADIB ont lancé une étude sur la filière bois en Franche-Comté. Les résultats ont été communiqués fin 2013. La Franche-Comté tire sa vocation forestière de sa ressource abondante en bois - 3^e région boisée de France avec un taux de boisement de 45%. Les activités de sylviculture, d'exploitation forestière et de sciage du bois sont sur-représentées par rapport à la moyenne nationale.

Au-delà de son importance économique, cette filière joue un rôle conséquent dans l'aménagement du territoire :

72% des emplois sont en effet situés dans les communes rurales où ils représentent 5,8% de l'emploi total en moyenne. Cette part monte à 25% dans le bassin de vie de Saint-Loup sur Semouse en Haute-Saône.

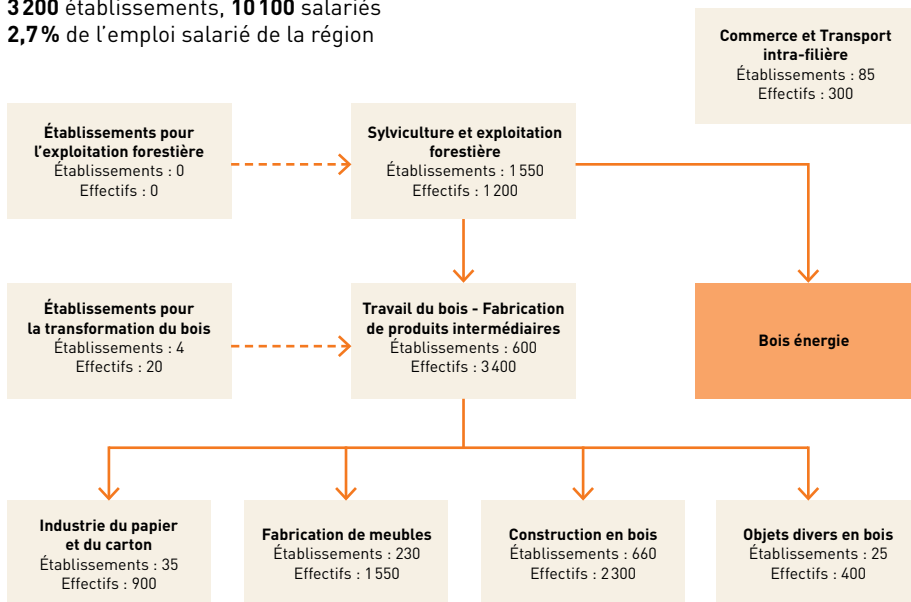
En termes sectoriels porteurs, l'expansion de la maison à ossature bois constitue une opportunité de développement pour la filière tout comme le secteur du bois énergie.



Document téléchargeable sur <http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/La-filiere-foret-bois-en-Franche,929>

SCHÉMA DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

3 200 établissements, 10 100 salariés
2,7% de l'emploi salarié de la région



1^{er} Sciage et Fabrication de produits de menuiserie (34% des emplois et 41% du CA de la filière)

2^e Construction bois (23% des effectifs, 20% du CA de la filière)

Plan de soutien à la librairie indépendante



L'État a soutenu l'extension de la librairie des Arcades à Lons-le-Saunier

L'État a lancé fin 2013 un plan de soutien à la librairie indépendante, visant à améliorer la rentabilité moyenne des librairies, les aider dans le financement de leur exploitation, faciliter leur transmission, accompagner leur développement et garantir les conditions d'une concurrence plus équilibrée. **La mise en œuvre de ce plan devrait avoir des effets visibles dès 2014**, notamment à Montbéliard et à Besançon. Le Centre régional du livre est par ailleurs missionné pour réaliser une étude sur la librairie indépendante avec le soutien de l'État.

Économie d'énergie



Transition énergétique

La Franche-Comté a fortement contribué au débat national mené en 2013 sur la transition énergétique. La démarche, copilotée par l'État et le Conseil régional, a mobilisé environ 2 700 personnes en 46 débats. La journée citoyenne, organisée le 25 mai en même temps que dans 13 autres régions, a réuni 85 citoyens choisis sur un panel de 3 000 personnes consultées. La conférence de clôture des débats franc-comtois du 20 juin a permis une contribution régionale qui a été utilisée pour la synthèse nationale publiée au début de l'été 2013.

Par ailleurs deux plans régionaux ont été élaborés en 2013 avec le Conseil régional :

- ◆ Le Plan de rénovation énergétique de

l'habitat (PREH) dont une des actions phares a été la mise en des Points rénovation information service dans chaque département. Ces PRIS proposent aux particuliers des conseils financiers, techniques, administratifs et juridiques pour l'amélioration de leurs logements.

- ◆ Le Plan bâtiment durable de Franche-Comté, qui expérimente ainsi le plan national. Destiné à massifier les rénovations à un niveau basse consommation d'énergie, telles que prévu par le schéma régional climat, air et énergie, ce plan vise notamment le développement des nouveaux outils de financement, l'amélioration des compétences des professionnels et l'articulation avec les territoires comme les agglomérations et les pays.

Les énergies renouvelables

En 2013, l'État a lancé des réflexions sur 2 sujets importants qui devraient être conclus en 2014 :

- ◆ renouvellement des concessions hydroélectriques du Doubs franco-suisse, avec notamment une rencontre le 10 juin entre les autorités françaises et helvétiques,
- ◆ l'élaboration du S3REN (schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables).

Par ailleurs, le fonds de chaleur de l'ADEME a soutenu le développement des énergies renouvelables pour près de 2,2 millions d'euros.

Vers l'arrêt des émissions de mercure de l'usine Solvay

La réglementation européenne impose l'arrêt avant le 1^{er} janvier 2020 de la fabrication de chlore par électrolyse à cathodes de mercure. En Franche-Comté, cette mesure concerne très directement Solvay Electrolyse France qui exploite sur la commune de Tavaux (39), une des plus grosses plate-formes chimiques d'Europe. Elle est autorisée à produire 360 000 tonnes par an de chlore destiné à ses fabrications chimiques, dont jusqu'en 2013, 240 000 tonnes via le procédé par électrolyse à cathodes de mercure.

Afin d'anticiper l'interdiction d'emploi du mercure, tout en permettant d'assurer

la continuité de la production de chlore requise au fonctionnement de la plate-forme, l'État a incité l'exploitant à investir dans la création d'un nouveau procédé dit « par membranes », exemptes de mercure.

Les phases d'arrêt de l'ancien atelier et de démarrage du nouveau ont fait l'objet d'un suivi particulier compte tenu du classement SEVESO de ces installations. Le nouvel atelier a été autorisé au titre de la législation sur les installations classées en juin 2012, et mis en service en décembre 2012. Depuis, un important chantier de décontamination au mercure est en cours. D'une durée de 3 ans, le coût de cette opération s'élève

à 8 M€. Près de 600 tonnes de mercure ont déjà été évacuées après instruction des autorisations requises à leur prise en charge.

Cette reconversion, d'un montant total de près de 75 M€, est l'une des premières menées en France. Avec l'arrêt des salles d'électrolyses à cathodes de mercure, les rejets en mercure de process ont cessé. Les émissions résiduelles tendront à la baisse avec la décontamination engagée. La mise en œuvre des nouveaux procédés a déjà permis une baisse notable de la consommation d'électricité de l'usine.

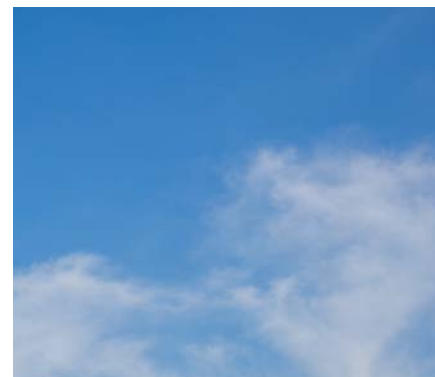
Éolien : premier dossier ICPE conclu avec succès

La loi « Grenelle II » de 2010 a soumis à autorisation, au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE), les éoliennes de plus de 50 mètres de hauteur. L'objectif est d'assurer un développement sûr de l'énergie éolienne en France dans de bonnes conditions de préservation de la qualité de vie des riverains et de protection de l'environnement.

Par demande déposée le 17 octobre 2012 et complétée les 29 mars et 26 avril 2013, la société COL DE FERRIERE a sollicité l'autorisation d'exploiter, sur le territoire des communes de CROSEY-LE-GRAND, RAHON et VELLEROT-LES-BELVOIR (25), un parc éolien terrestre nommé « **Projet éolien des Monts du Lomont** ». Composé de 11 éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pôle de 160 mètres et d'une puissance totale maximale de 33 MW, le parc est situé à environ 5 km du seul parc éolien de Franche-Comté.

Ce projet, ayant la particularité d'être implanté en milieu forestier, des réunions ont été réalisées avec le porteur de projet pour coordonner les différentes procédures nécessaires et détailler les attentes de l'État en termes de biodiversité et de paysages.

Le dossier, dans sa version finale du 26 avril 2013, a été jugé complet et recevable le 15 mai 2013 et le projet a été autorisé par arrêté préfectoral du 6 février 2014. Le délai de moins d'un an entre la réception du dossier recevable et l'autorisation préfectorale a ainsi été respecté.



Plan de protection de l'atmosphère pour l'Aire urbaine

Après les études qui ont été menées en 2012, le PPA de l'Aire urbaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 août 2013.

22 mesures sont mises en œuvre pour diminuer la pollution atmosphérique et préserver la santé de la population dans les 4 secteurs identifiés comme source d'émissions de particules avec :

- ◆ 6 mesures dans le secteur résidentiel et tertiaire,
- ◆ 5 mesures pour le secteur industriel et la construction,
- ◆ 4 mesures concernant les déplacements routiers,
- ◆ 3 mesures dans le secteur agricole,
- ◆ 4 mesures sont d'ordre plus général.

Le PPA fera l'objet d'un bilan en 2016.

La culture au service des territoires

La culture au service des territoires

Une quatrième scène nationale labellisée pour la Franche-Comté

Les Scènes du Jura ont été labellisées scène nationale en avril 2013. Structure à l'identité plurielle, elle est profondément ancrée sur l'ensemble du département. Cette dimension essentielle de la scène nationale est mise en œuvre grâce à l'État et 9 collectivités partenaires.

La programmation et les actions menées par les Scènes du Jura, à partir d'un projet mettant en valeur les écritures contemporaines et l'approche pluridisciplinaire du spectacle, se concentre sur les actions menées auprès des populations les plus jeunes, en complète cohérence avec les priorités nationales en matière d'éducation artistique et culturelle. De septembre 2013 à juin 2015, des projets transfrontaliers (« La Fabrique de dépaysement », « Le Château rouge ») impliquant les jeunes et les habitants, se conjugueront aux projets trans-générationnels et transdisciplinaires, afin que le public bénéficie d'un accès régulier et diversifié aux œuvres du spectacle vivant, y compris aux œuvres étrangères.

L'équipe a été renforcée grâce aux moyens supplémentaires obtenus grâce à la labellisation. Ainsi, l'État a augmenté **sa contribution de 230 000 €**, ce qui porte à 412 000 € la subvention de fonctionnement

en 2014 sur un total de subventions de fonctionnement de 1,7 M€ (budget total de 2,28 M€ en 2014).

Un FRAC nouvelle génération

La Cité des Arts a été inaugurée le 5 avril 2013 et le Fonds régional d'art contemporain de Franche-Comté (FRAC) pouvait y recevoir le public pour la première exposition dans ses nouveaux murs.

Depuis un an, le FRAC de Franche-Comté a changé d'échelle, renforcé son équipe, créé un service des publics et présenté sa collection à Besançon et dans tous les principaux musées et lieux de diffusion de la région. Après les 9 premiers mois d'activité, les résultats sont probants : **30 000 visiteurs à Besançon**, une couverture presse nationale, une offre pour les scolaires qui affiche complet, un partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional voisin qui se met en place...



Le FRAC nouvelle génération constitue désormais le principal outil de la politique culturelle portée par l'État et le Conseil régional en faveur des arts plastiques. La Franche-Comté s'est réellement dotée d'une structure visible, que le public commence à apprivoiser.

Le bâtiment de la Cité des Arts était inscrit dans le CPER 2007-2013 avec un co-financement de l'État de 3,6 millions d'euros. La contribution au fonctionnement du FRAC a été de **365 000 € pour l'État et 952 900 € pour le Conseil régional en 2013**, selon un rapport de 30/70%. L'augmentation de la subvention de l'État de 100 000 € en fonctionnement est acquise à partir de 2014.

Sites majeurs du patrimoine bâti fortifié



Les sites fortifiés de Belfort, Besançon et Joux participent à l'attractivité culturelle et touristique du territoire. La restauration de ces trois monuments était inscrite au contrat de projet État-Région 2007-2013 et l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2008, du réseau des douze sites majeurs de Vauban, portée par la Ville de Besançon, a renforcé la pertinence de cette action initiée par l'État.

L'État a, comme prévu, **contribué à ces opérations à hauteur de 5,8 M€**, qui, en raison d'un important effet de levier, ont permis la réalisation de plus de 15 M€ de travaux ; l'effet induit est non négligeable sur la création ou le maintien d'emplois locaux de haute qualification.

Massif du Jura : 3 actions majeures

La marque **Montagnes du Jura** a fêté en 2013 ses 10 années, avec le lancement d'un nouveau plan marketing et d'une nouvelle stratégie de communication visant à valoriser une montagne douce et accessible en toute saison. Ce plan valorise les atouts naturels et culturels du massif, bien au-delà de l'offre d'activités sportives et de nature en identifiant trois clientèles cibles: les « voyageurs-découvreurs », les « esprits nordiques » et les « premières fois à la montagne ». Le nouveau positionnement marketing invite toutes ces clientèles à renouer avec leurs « *instincts premiers* » et à découvrir « *L'autre versant de la Montagne* ».

La mise à jour du nouveau site Internet de la destination, avec un enrichissement des contenus quant à l'offre présente sur

le massif, et une campagne d'affichage dans le métro parisien ont été deux actions phares de la communication en 2013.

Dans le domaine des **équipements touristiques et de loisirs**, deux dossiers structurants ont été subventionnés par l'État en 2013 : le **nouvel établissement thermal de Salins-les-Bains** qui renforcera l'offre de séjour « bien-être » dans le massif et **l'espace des mondes polaires aux Rousses** qui valorise les travaux scientifiques de Paul Emile Victor. Ces deux projets s'inscrivent dans les contrats de stations respectifs. Ils ont également bénéficié de crédits européens FEDER.



10 points de notoriété gagnés en 10 ans

En 2003, 36% des personnes françaises interrogées citaient spontanément le massif du Jura comme une destination montagnarde ; aujourd'hui, cette proportion est de 46 %.

Dans le domaine de **l'ouverture paysagère**, deux dossiers particuliers ont été financés en 2013 : le défrichage d'un coteau à Ornans, pour y replanter une vigne, clin d'œil au paysage qu'a connu le peintre natif de la ville, Gustave Courbet, et la réouverture de paysages sur la commune de Morez.



UN NOUVEAU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LES MASSIFS DE MONTAGNE

Dans le Massif du Jura et le Massif des Vosges, comme pour les autres massifs, l'année 2013 a été celle de la validation du nouveau **Schéma d'Aménagement et de Développement du Massif**, par leur comité de massif, instance de gouvernance de la politique d'aménagement et de développement du massif composée d'élus, de socioprofessionnels et de représentants de la société civile. Ce document définit les orientations stratégiques pour le massif, d'une manière intersectorielle et transversale dans une véritable logique d'aménagement du territoire, pour les années à venir. Partagés par l'État et les collectivités territoriales régionales et départementales, les objectifs des nouveaux schémas de massif ont servi de base à l'élaboration des futures conventions interrégionales des Massifs du Jura et des Vosges, ainsi qu'à celle des axes interrégionaux Massif du Jura et Massif des Vosges 2014-2020, des PO FEDER/FSE des régions Franche-Comté et Lorraine.

Massif des Vosges : première phase de développement pour la station de La Planche des belles Filles

Suite à une étude menée en 2012 pour déterminer un projet de développement pérenne et adapté, une première phase opérationnelle portant sur les **aménagements liés aux sports d'hiver et à la pratique du vélo** a été subventionnée par l'État pour un montant de 89 700 € au titre de la convention interrégionale du Massif des Vosges. L'État (Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges) a organisé les 24 et 25 juin 2013 les premières « **Rencontres du Massif des Vosges** », qui ont rassemblé près de 200 participants. **L'exposition « Territoires du Massif des Vosges »**, réalisée en partenariat avec une vingtaine de communautés de communes du massif, dont celle des 1 000 étangs, rassemble une cinquantaine de panneaux présentant les territoires du massif et les projets réalisés dans le cadre de la politique de la montagne.

Territoires connectés

Infrastructures très haut débit dans le Doubs et en Haute-Saône

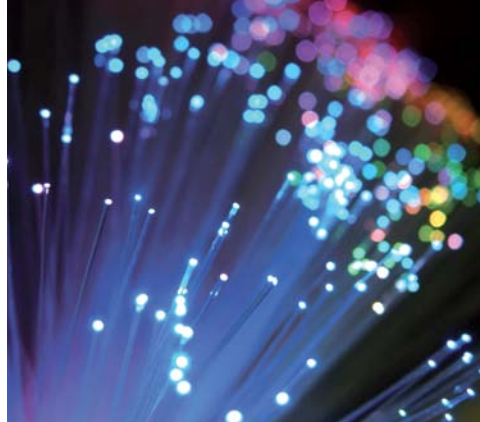
Adopté par le Gouvernement en février 2013, le plan France très haut débit fixe la couverture THD à tout le territoire à l'échéance 2022. L'État investira 3 milliards d'euros aux côtés des opérateurs de télécommunication et des collectivités territoriales.

En Franche-Comté, les opérateurs privés ont prévu de couvrir 43% de la population à l'horizon 2020. L'initiative publique doit donc porter sur le reste des habitations. Chaque Conseil général s'est doté d'un schéma d'aménagement numérique qui prévoit une large couverture de sa population d'ici une dizaine d'années.

L'année 2013 a connu une avancée très significative dans la réalisation de ces schémas avec 2 projets qui ont reçu de la part de l'État un accord de principe pour un soutien financier :

◆ **Dans le Doubs**, le syndicat mixte Doubs très haut débit a déposé le dossier pour la première phase de son projet de couverture qui s'élève à 36 M€. Cette phase permettra le raccordement en fibre optique de 36 000 locaux (sur 120 000 raccordables) et une montée en débit de 8 000 prises à travers les technologies DSL empruntant la paire de cuivre. L'État a donné son accord de principe à un soutien de 9 M€ de ce projet.

◆ **En Haute-Saône**, le Conseil général a déposé un dossier portant sur la totalité de son territoire d'ici 2020 qui sera complété au-delà pour atteindre les objectifs départementaux. Il prévoit le déploiement



de 2 200 km de fibre optique, le raccordement de 16 500 prises en fibre optique et la montée en débit pour la plupart des autres prises avec un objectif de débit minimal de 30 Mbit/s pour chacun. Ce projet, d'un coût de 102,3 M€, a fait l'objet, début 2014, d'une proposition d'accord de principe pour un soutien de 21,7 M€.

Ces accords de principe ont permis à ces maîtres d'ouvrage d'engager les procédures et études préalables au lancement de travaux.

Nouvelle stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN)

Le Gouvernement a adopté le 28 février 2013 une feuille de route sur le numérique qui comporte 18 mesures permettant de faire du numérique une source de progrès économique, social, démocratique et environnemental. Au niveau régional, la mise en œuvre de ces mesures a fait l'objet de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire **étendue, au-delà du déploiement des infrastructures, aux usages du numérique**. Adossé au prochain Contrat de Plan État-Région (CPER) 2014-2020, la SCoRAN 2.0 a été élaborée avec une large concertation de l'ensemble des

acteurs francs-comtois.

L'École entre dans l'ère numérique

Le Rectorat s'est doté en 2013 d'une feuille de route partagée avec les collectivités. Déclinée en 23 points, elle se structure autour de 3 axes : le développement du haut débit dans les établissements, le déploiement des équipements numériques, la structuration d'une pédagogie du numérique par la formation initiale. Les premiers résultats sont encourageants :

- ◆ La convention signée en Haute-Saône pour le déploiement d'un espace de travail numérique pour les écoles a permis à 65 classes d'en bénéficier dès 2013,
- ◆ Le taux de couverture des établissements du second degré atteint désormais 75%, soit 75 726 comptes élèves ouverts (le taux de couverture était de 38% fin 2012),
- ◆ 3 100 journées stagiaires ont été organisées dans le cadre de la formation des enseignants aux usages pédagogiques du numérique.

Le Département du Jura et la Communauté d'agglomération de Belfort ont par ailleurs pu installer la connexion à la fibre optique dans leurs collèges et écoles, avec l'appui des fonds FEDER. D'autres déploiements sont en cours.

Dynamique renouvelée pour la coopération franco-suisse

En vente dans les librairies francophones de France, Suisse et Canada, édité en 18 000 exemplaires. 10 000 exemplaires vendus depuis fin décembre



Premier Guide du Routard transfrontalier

Dans le cadre de la promotion touristique de l'arc jurassien franco-suisse, la Conférence TransJurassienne (CTJ) a créé une nouvelle offre commune « Jura franco-suisse » qui devrait bénéficier aux nombreux sites patrimoniaux de l'ensemble du territoire. Contactées, les éditions Hachette ont répondu favorablement au projet de guide franco-suisse pour le Jura, le premier transfrontalier.

En lien avec les francs-comtois, le comité de rédaction a piloté le projet en 2013 en veillant notamment à la présentation de véritables circuits franco-suisse à saute frontière. Après une année de travail, le lancement de la publication du guide a eu lieu le 16 décembre au château de Joux.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Stratégie de développement pour l'arc jurassien

L'État en région a initié une réflexion en novembre 2012 destinée à identifier les principaux enjeux du territoire transfrontalier et les actions prioritaires qui devraient être menées pour améliorer l'aménagement de ce territoire. En avril 2013, **arcjurassien.ch**, le partenaire suisse de la CTJ, a lancé une démarche similaire. Des ateliers franco-suisse tenus en juin et septembre, ont permis de retenir 12 actions projets, soit locaux, soit concernant l'ensemble de l'arc jurassien, notamment autour des enjeux environnementaux et des services à la population.



Cette étude clairement orientée vers l'opérationnel est disponible sur le site Internet de la CTJ : www.conference-transjurassienne.org



PRÉPARATION DES PROCHAINES PROGRAMMATIONS 2014 - 2020

Après la réalisation d'un diagnostic territorial stratégique fin 2012, l'État et le Conseil régional ont poursuivi les travaux de préparation des prochaines programmations 2014 - 2020 avec l'objectif constant d'une large concertation, notamment avec les collectivités. En ce qui concerne les fonds européens, l'État a eu pour enjeu supplémentaire d'accompagner le transfert d'autorité de gestion vers le Conseil régional. En effet, sans attendre le vote de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le Préfet de région a mis les services de l'État à disposition du Conseil régional pour préparer la négociation avec la Commission européenne sur les programmes régionaux du FEDER, du FSE et du PDR (fonds européen de développement économique, fonds social et programme de développement rural).

Ces réflexions co-pilotées par l'État et le Conseil régional sur les orientations stratégiques à retenir pour la Franche-Comté à l'horizon 2020 ont, par ailleurs, été mises à profit pour engager la concertation avec les collectivités sur le prochain contrat de plan État - Région 2014 - 2020.

Poursuite des aménagements sur les routes nationales

RN 19 - Déviation de Port-sur-Saône :

Suite à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), les acquisitions foncières de propriétés bâties ont été engagées. Les études techniques détaillées ont par ailleurs été entreprises afin d'engager les procédures administratives dans le courant de l'année 2014 (autorisation Loi sur l'Eau, dérogation Conseil National de Protection de la Nature, enquête parcellaire et archéologie préventive).

RN 19 - Vesoul Lure : L'année 2013 a vu le démarrage des travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN 19, entre Amblans-et-Velotte et Lure. La quasi-totalité des marchés d'ouvrage d'art, ainsi que la première tranche du marché de terrassement-assainissement-chaussées a pu être notifiée pour un montant global de 19 M€. Sur la section entre Vesoul et Amblans-et-Velotte, les études techniques ont été relancées et cette étape a donné lieu à une importante phase de concertation avec les acteurs locaux.



RN 1019 - Échangeur de Sévenans

avec l'A36 : les études techniques se sont poursuivies en 2013. Elles ont notamment permis d'assurer la maîtrise complète du foncier nécessaire à cet aménagement. Les autres procédures préalables aux travaux pourront être engagées en 2014.



RN 57 - Mise à 2x2 voies entre A36 et

Devecey : les études techniques détaillées ont été finalisées en 2013 et les premiers travaux préparatoires ont été engagés à l'automne.

RN 57 - Bouclage du contournement de Besançon

(section Boulevard - Beure) : les études préalables à la DUP se sont poursuivies, en relation étroite avec l'étude urbaine conduite par la Ville de Besançon. Cette démarche a permis d'aboutir à un programme global d'aménagement visant à répondre à 38 objectifs spécifiques validés lors du

Comité de Suivi du 25 février 2014. Ce programme servira de base aux études à conduire préalablement à la concertation publique sur les variantes prévues à l'automne 2014.

RN 57 - Franchissement de Pontarlier :

après une phase de concertation avec les élus locaux qui a permis de préciser les attentes de chacun des acteurs, une étude des différentes solutions d'aménagement du franchissement de Pontarlier par la RN 57 a été engagée en fin d'année 2013. Elle se poursuivra sur l'ensemble de l'année 2014. Afin d'alimenter ces réflexions, une expérimentation de mesures de gestion de trafic a été conduite à l'automne à l'entrée Sud de Pontarlier.

RN 5 - Aménagements entre Morez

et Les Rousses : l'aménagement du carrefour du Pont des Douanes, à proximité de Morez, est achevé. Les études pour la rectification du virage du Turu et l'aménagement de carrefours dans le secteur Goulard-Sous les Barres se sont poursuivies. Objectif : réalisation des travaux en 2014 et 2015.



La simplification administrative à l'expérimentation

Lors du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre des mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises.

Il a en particulier souhaité voir engagée l'expérimentation de l'autorisation unique et du certificat de projet :

◆ le certificat de projet est une possibilité offerte aux porteurs de projets pour leur donner une plus grande visibilité sur les procédures et les règles auxquelles leurs projets vont être soumis et sur les délais d'instruction, ainsi qu'une plus grande sécurité juridique par la cristallisation des règles applicables à certaines procédures. Sont éligibles les projets d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), d'activité et d'accueil d'entreprises ou de lotissement.

◆ l'autorisation unique regroupe plusieurs décisions nécessaires à la réalisation des projets ICPE (défrichement, dérogation à la préservation des espèces protégées, autorisation ICPE - et, pour les éoliennes et les installations de méthanisation, permis de construire et autorisation au titre du Code de l'Énergie). Elle vient en remplacement des procédures antérieures et simplifie les démarches

administratives pour les porteurs de projets (dépôt d'un seul dossier, un seul interlocuteur auprès de l'administration, une seule décision, des délais raccourcis).

Sur proposition du Préfet de région, la Franche-Comté a été retenue pour conduire cette expérimentation pour une durée de 3 ans.

Il est estimé un potentiel d'une centaine de projets par an éligibles au certificat de projet. Une vingtaine d'autorisations uniques par an sont susceptibles d'être délivrées.

Les services de l'État, instructeurs de ces demandes (préfectures, DREAL, DDT, DDCSPP) se sont organisés pour assurer la bonne mise en œuvre de ces expérimentations : désignation de référents, « guichet unique » dans chaque département, mise en place d'outils de dématérialisation des procédures, information des différentes parties prenantes (services de l'État, organismes associés aux procédures, collectivités, organisations et représentations professionnelles) et prise en compte de leurs attentes.

Un bilan des expérimentations sera réalisé tous les ans pour vérifier leur efficacité.

Le document est une feuille de papier blanc avec des sections grises. En haut à droite, il y a le logo de la Région Franche-Comté et le nom du Préfet de la Région Franche-Comté. Le titre principal est "Demande de certificat de projet". En dessous, il y a des champs à remplir pour l'identification de la demande (date de réception, intitulé du projet, département) et l'identité du demandeur (nom, adresse postale, électronique, RCS/SIRET, etc.).

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfet de la Région Franche-Comté

Demande de certificat de projet
Article 2 de l'arrêté n° 2014-358 du 20 mars 2014 relatif à l'expérimentation d'un certificat de projet

Cadre réservé à l'administration :
date de réception : _____
N° d'enregistrement : _____

Identification de la demande

Institut du projet : _____

Département(s) de la demande : _____

Demandes déposées conjointement (cocher le cas échéant le ou les cases correspondantes) :

- demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact :
- demande de certificat d'urbanisme :
- demande tendant à examiner si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions de diagnostic archéologique :

1. Identité du demandeur
Le demandeur sera le bénéficiaire du certificat de projet

Vous êtes une personne physique :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____ Fax : _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination ou raison sociale : _____

RCS / SIRET : _____

NOM, prénom, qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____ Fax : _____

TÉL : _____

En cas de co-maître d'ouvrage, ou de projet faisant partie d'un programme de travaux plus important, indiquer phasé dans le temps, l'ensemble des maîtres d'ouvrage :



L'État réalise une économie de 400 000 € sur ses achats

Plusieurs services de l'État se sont regroupés pour lancer un seul appel d'offres pour le nettoyage de leurs locaux. Le cahier des charges et la répartition par lots géographiques ont permis aux PME locales de se positionner sur ces prestations qui concernent 327 sites. Les objectifs de développement durable et d'insertion sociale ont été intégrés dans la démarche qui génère une **économie annuelle de 400 000 €**.

Le soutien par l'exemple aux véhicules électriques

Le recours aux Véhicules Électriques, passant par le déploiement d'infrastructures de recharge, leur positionnement a été optimisé au travers du SREM dont la première vague de concrétisation s'est portée sur les services de l'État. Les **35 bornes, soit 95 points de charge mis en place fin 2013**, seront complétées par une deuxième vague qui vise l'objectif de **600 points de charge sur 3 ans**. La dynamique engagée par l'État, spécifiquement sur notre région, a vocation à entraîner les collectivités locales, les établissements publics et les entreprises dans un maillage cohérent du territoire franc-comtois, en phase avec les objectifs quantitatifs et techniques européens.

Poursuite de la réduction des délais de paiement de l'État

En Franche-Comté, après la mise en place en 2011, d'une organisation rationalisée et mutualisée de la dépense de l'État et après la bascule des comptes dans CHORUS et l'extension du périmètre du service facturier (SFACT) aux dépenses de fonctionnement du Rectorat de Besançon en 2012, **2013 a été l'occasion de conforter l'organisation en place**.

Une nouvelle extension du périmètre du SFACT aux dépenses des préfectures sera effective en 2014.

Afin de sensibiliser les fournisseurs de l'État aux avantages que procure la dématérialisation de leurs factures, notamment en terme d'accélération du délai de paiement, et donc d'amélioration de leur trésorerie, les services ont entamé une campagne d'information.

Reposant sur un circuit de paiement raccourci, les SFACT ont permis d'atteindre, en 2013, **un délai global de paiement des dépenses de l'État de 12 jours en Franche-Comté** (contre près de 17 jours en 2010).

En 2013, 6 fournisseurs de l'État se sont lancés dans la dématérialisation de leurs factures et expérimenté ce nouveau dispositif (63 factures pour des montants allant de 40 € à plus de 42 000 € et un montant cumulé de plus de 87 000 €).



Panorama de l'intervention financière 2013 de l'État

L'État contribue à près du quart du PIB de la Franche-Comté

L'outil CHORUS, déployé par l'État pour gérer sa comptabilité, a permis de réduire fortement les délais de paiement des entreprises. Il offre également la possibilité, à l'échelle des régions, de mesurer de façon fiable et précise, le poids financier de l'État dans l'économie locale (hors dépenses du ministère de la Défense).

Après une première expérimentation sur l'exercice 2012, la direction régionale des Finances publiques en a dressé le bilan 2013.

L'État et ses principaux opérateurs (universités, Agence régionale de santé) ont

injecté dans l'économie locale 6,3 milliards d'euros en 2013, ce qui représente 22% du produit intérieur brut de la région.

Le premier poste de dépense est constitué par la présence physique sur les territoires de l'État et de ses opérateurs, qui a généré près de 1,7 milliards d'euros de dépenses, très souvent dans l'économie locale, au titre des salaires des personnels et du fonctionnement de ces services.

Les pensions des personnels retraités de l'État vivant en Franche-Comté sont en seconde position, avec un montant de 885 millions d'euros.

Les mesures fiscales prises par l'État en faveur des particuliers et des entre-

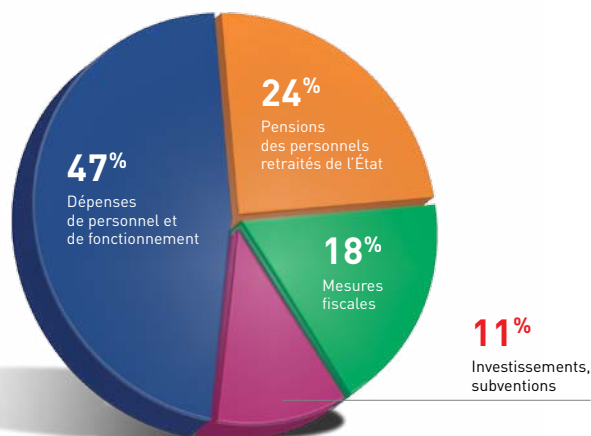
prises s'élèvent en Franche-Comté, pour 2013, à 665 millions d'euros (dégrèvements, crédits d'impôts, remboursement de TVA, ...).

Le quatrième et dernier poste est celui de l'investissement et des subventions, avec un montant en 2013 de près de 400 millions d'euros.

Mais l'impact économique le plus fort en faveur du territoire, avec plus de 2,6 milliards d'euros, résulte de l'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales (avances de fiscalité, dotation générale de fonctionnement, remboursement de TVA, compensation des transferts de compétence...).

Cette méthodologie permettra de faire des comparaisons détaillées d'une année à l'autre dans le souci d'affiner la gestion des dépenses de l'État.

Total des dépenses : 3,7 milliards





Contact

Préfecture de la région Franche-Comté
8 bis, rue Charles Nodier - 25035 Besançon Cedex
Tél. 03 81 25 10 00 - Fax 03 81 83 89 09
services-du-sgar@franche-comte.pref.gouv.fr
www.franche-comte.pref.gouv.fr